

## **Jeu « POP Power en ligne » Règlement Complet du jeu**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

La société Passion Beauté dont le siège social est situé au 231 rue La Fontaine, Immeuble Technipôle – Bâtiment B, 94120 Fontenay sous-bois (ci-après « l'Organisateur ») organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « POP Power en ligne», sur [www.passionbeaute.fr](http://www.passionbeaute.fr) du mercredi 18 septembre 2019 au dimanche 06 octobre 2019.

### **ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODE DE JEU**

Ce jeu est accessible sur le site [www.passionbeaute.fr](http://www.passionbeaute.fr) : xxx

Le jeu se déroule du mercredi 18 septembre 2019 au dimanche 06 octobre 2019 23h59, date et heure française de participation faisant foi.

### **ARTICLE 3 : COMMUNICATION DU JEU**

Le jeu est relayé sur le site [www.passionbeaute.fr](http://www.passionbeaute.fr)

### **ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION**

**4.1** La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

**4.2** Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) uniquement, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'Organisateur et du partenaire.

Pour participer, il est également nécessaire d'avoir un accès personnel à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide pendant toute la durée du jeu et, le cas échéant, jusqu'à la remise de la dotation. **L'Organisateur attire l'attention sur le fait qu'aucune dotation ne sera envoyée à une adresse située en dehors de la France métropolitaine ou de la Corse.**

**4.3** L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant toute la durée du jeu, l'heure de la validation du formulaire en ligne, faisant foi.

Pour participer au jeu, il suffit de (du mercredi 18 septembre 2019 au dimanche 06 octobre 2019 23h59, date et heure française de connexion faisant foi) :

- De se rendre sur la page du jeu sur le site de Passion Beauté : [xxx](#)
- Renseigner les champs obligatoires du formulaire
- Valider sa participation au jeu POP POWER en ligne

Aucun autre moyen de participation ne sera pris en compte.

**4.4** Une seule participation, par personne et par foyer (même adresse e-mail et même adresse postale) est autorisée. S'il est constaté qu'un participant a participé à plusieurs reprises au jeu concours, la première sera prise en compte et les autres seront annulées.

**4.5** La civilité, le nom et le prénom sous lequel le participant valide son choix vaut pour preuve de son identité. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude de l'identité des participants.

## **ARTICLE 5 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU**

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent règlement.

L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou qui viole les règles officielles du jeu. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce jeu. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires d'inscription, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux formulaires des gagnants potentiels. L'Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bug, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au jeu, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que le participant ne puisse rechercher sa responsabilité de ce fait.

L'Organisateur pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

## **ARTICLE 6 : CONVENTION DE PREUVES**

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu organisé par l'Organisateur.

## **ARTICLE 7 : DESIGNATION DU GAGNANT**

Dix-huit (18) gagnants seront désignés par un tirage au sort effectué par la société Passion Beauté, avant le 30/11/2019.

Si le « magasin e-commerce » est tiré au sort parmi les magasins gagnants du réseau Passion Beauté :

Le premier gagnant tiré au sort gagnera un (1) billet d'avion pour New York pour deux (2) personnes.

Le deuxième gagnant tiré au sort recevra un (1) coffret Prestige Azzaro.

Les autres gagnants recevront un sac rempli de produits de marques.

Si le « magasin e-commerce » n'est pas tiré au sort parmi les magasins gagnants du réseau Passion Beauté :

Le premier gagnant tiré au sort recevra un (1) coffret Prestige Azzaro.

Les autres gagnants recevront un sac rempli de produits de marques.

## **ARTICLE 8 : DOTATIONS**

**8.1** Lot 1 : Un billet d'avion pour New York pour 2 personnes dans la limite de mille euros (1000€ TTC). Vol aller-retour offert pour deux personnes dans la limite de 1000€ à réserver avec notre partenaire HAVAS VOYAGES, agence de Lille. La dotation finance un vol aller-retour Paris-New York pour deux personnes uniquement et ne peut pas être utilisée pour d'autres activités dans le cadre de ce voyage. Tirage au sort le 13/10/19.

Lot 2 : Un (1) coffret prestige Azzaro d'une valeur unitaire de soixante-huit euros et cinquante centimes (68,50€) TTC.

Lot 3 : Trois (3) produits de la marque Giorgio Armani dans un sac. Le lot est composé de :

- Un sac Giorgio Armani d'une valeur de dix euros (10€) TTC
- Une Eau de Parfum Si Fiori 50 ml d'une valeur unitaire de quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix centimes (85,90€) TTC
- Une Eau de Parfum Armani Code Absolu 50 ml d'une valeur unitaire de soixante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (63,90€) TTC
- Une Eau de Toilette Acqua Di Gio Homme 50 ml d'une valeur unitaire de soixante-cinq euros et cinquante centimes (65,50€) TTC

Valeur totale du lot : deux-cent-vingt-cinq euros et trente centimes (225,30€) TTC

Lot 4 : Trois (3) produits de la marque Payot dans un sachet. Le lot est composé de :

- Un sachet Payot d'une valeur de dix euros (10€) TTC
- Une crème de jour Roselift Collagène Jour 50 ml d'une valeur unitaire de soixante-dix-neuf euros (79€) TTC
- Un Sérum Roselift Concentré 30 ml d'une valeur unitaire de soixante-dix-neuf euros (79€) TTC
- Des Patch Yeux Roselift Collagène d'une valeur unitaire de quarante-huit euros (48€) TTC

Valeur totale du lot : deux-cent-seize euros (216€) TTC

Lot 5 : Trois (3) produits de la marque Lancôme dans un Totebag. Le lot est composé de :

- Un Totebag Lancôme d'une valeur de dix euros (10€) TTC
- Une Eau de Toilette La Vie Est Belle En Rose 50 ml d'une valeur unitaire de soixante-dix-neuf euros et cinquante centimes (79,50€) TTC
- Un Génifique Sérum 30 ml d'une valeur unitaire de quatre-vingt-huit euros et cinquante centimes (88,50€) TTC
- Un Rouge à Lèvres L'Absolu Mademoiselle Shine d'une valeur unitaire de trente-trois euros et cinquante centimes (33,50€) TTC

Valeur totale du lot : deux-cent-onze euros et cinquante centimes (211,50€) TTC

Lot 6 : Trois (3) produits de la marque Kenzo. Le lot est composé de :

- Une Eau de Parfum Flower By Kenzo 50 ml d'une valeur unitaire de soixante-dix-huit euros et cinquante centimes (78,50€) TTC
- Une Eau de Parfum Flower By Kenzo Eau de Vie 50 ml d'une valeur unitaire de soixante-dix euros et cinquante centimes (70,50€) TTC

- Une Eau de Parfum Kenzo World Power 30 ml d'une valeur unitaire de soixante euros et quatre-vingt-dix centimes (60,90€) TTC

Valeur totale du lot : deux-cent-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (209,90€) TTC

Lot 7 : Trois (3) produits de la marque Givenchy. Le lot est composé de :

- Une Eau de Parfum L'Interdit 35 ml d'une valeur unitaire de cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix centimes (58,90€) TTC
- Une Eau de Toilette Gentleman 50 ml d'une valeur unitaire de cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (59,90€) TTC
- Une Eau de Toilette Live Irrésistible Rosy Crush 50 ml d'une valeur unitaire de quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (87,50€) TTC

Valeur totale du lot : deux-cent-six euros et trente centimes (206,30€) TTC

Lot 8 : Trois (3) produits de la marque Yves Saint Laurent dans une pochette. Le lot est composé de :

- Une pochette Yves Saint Laurent d'une valeur de dix euros (10€) TTC
- Un Rouge à Lèvres Water Stain d'une valeur unitaire de trente-sept euros et quatre-vingt-dix centimes (37,90€) TTC
- Un Mascara Volume Effet Faux Cils d'une valeur unitaire de trente-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (34,90€) TTC
- Une Eau de Parfum Libre 50 ml d'une valeur unitaire de quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-dix centimes (90,90€) TTC

Valeur totale du lot : cent-soixante-treize euros et soixante-dix centimes (173,70€) TTC

Lot 9 : Deux (2) produits de la marque Viktor & Rolf. Le lot est composé de :

- Une Eau de Parfum Flowerbomb Midnight 50 ml d'une valeur unitaire de quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix centimes (98,90€) TTC
- Une Eau de Toilette Spicebomb Night Vision 50 ml d'une valeur unitaire de soixante-cinq euros et cinquante centimes (65,50€) TTC

Valeur totale du lot : cent-soixante-quatre euros et quarante centimes (164,40€) TTC

Lot 10 : Trois (3) produits de la marque Algologie dans un Totebag. Le lot est composé de :

- Une Crème du Rivage 50 ml d'une valeur unitaire de quarante-neuf euros (49€) TTC
- Un Baume du Rivage 50 ml d'une valeur unitaire de quarante-neuf euros (49€) TTC
- Un Elixir du Rivage 30 ml d'une valeur unitaire de cinquante-quatre euros (54€) TTC
- Un Totebag Algologie d'une valeur unitaire de dix euros (10€) TTC

Valeur totale du lot : cent-soixante-deux euros (162€) TTC

Lot 11 : Trois (3) produits de la marque Azzaro. Le lot est composé de :

- Une Eau de Toilette Azzaro Wanted 100 ml d'une valeur unitaire de soixante-quatorze euros et cinquante centimes (74,50€) TTC
- Une Eau de Toilette Chrome Aqua 50 ml d'une valeur unitaire de cinquante-sept euros et cinquante centimes (57,50€) TTC
- Un Lait pour le corps Azzaro Wanted Girl 150 ml d'une valeur unitaire de vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (29,90€) TTC

Valeur totale du lot : cent-soixante et un euros et quatre-vingt-dix centimes (161,90€) TTC

Lot 12 : Trois (3) produits de la marque L'Occitane dans une trousse. Le lot est composé de :

- Une trousse L'Occitane d'une valeur unitaire de dix euros (10€) TTC
- Huile en Sérum 30 ml d'une valeur unitaire de cinquante-neuf euros (59€) TTC
- Immortelle Crème Précieuse 50 ml d'une valeur unitaire de cinquante-quatre euros (54€) TTC
- Un Démaquillant Biphase Yeux 100 ml d'une valeur unitaire de dix-neuf euros (19€) TTC

Valeur totale du lot : cent-quarante-deux euros (142€) TTC

Lot 13 : Trois (3) produits de la marque Clarins. Le lot est composé de :

- Un Mascara Supra Volume Édition Limitée d'une valeur unitaire de trente euros et quatre-vingt-dix centimes (30,90€) TTC
- Un Stylo 4 Couleurs d'une valeur unitaire de quarante-quatre euros quatre-vingt-dix centimes (44,90€) TTC
- Un Coffret Duo Démaquillant d'une valeur unitaire de cinquante euros (50€) TTC

Valeur totale du lot : cent vingt-cinq euros et quatre-vingt centimes (125,80€) TTC

Lot 14 : Trois (3) produits de la marque Interparfums. Le lot est composé de :

- Trois Eaux de Toilette Dance With Repetto Floral 40 ml d'une valeur unitaire de trente-huit euros et quatre-vingt-dix centimes (38,90€) TTC

Valeur totale du lot : cent-seize euros et soixante-dix centimes (116,70€) TTC

Lot 15 : Trois (3) produits de la marque Paco Rabanne. Le lot est composé de :

- Une Eau de Parfum Invictus Legend 50 ml d'une valeur de soixante-sept euros et cinquante centimes (67,50€) TTC
- Un Gel Douche Invictus 50 ml d'une valeur unitaire de vingt-neuf euros et cinquante centimes (29,50€) TTC
- Un Vaporisateur de Voyage Invictus dans un étui d'une valeur de quinze euros (15€) TTC

Valeur totale du lot : cent-douze euros (112€) TTC

Lot 16 : Trois (3) produits de la marque narciso rodriguez dans un (1) vanity. Le lot est composé de :

- Un vanity rouge narciso rodriguez d'une valeur unitaire de dix euros (10€) TTC
- Une Bougie For Her d'une valeur unitaire de dix euros (10€) TTC
- Une Eau de Parfum Pure Musc 10 ml d'une valeur unitaire de dix euros (10€) TTC
- Un lait pour le corps Pure Musc 75 ml d'une valeur unitaire de trente-cinq euros (35€) TTC

Valeur totale du lot : soixante-cinq euros (65€) TTC

Lot 17 : Un (1) produit de la marque Diesel. Le lot est composé de :

- Une Eau de Toilette Spirit of the Brave 50 ml d'une valeur unitaire de cinquante-neuf euros et cinquante centimes (59,50€) TTC

Valeur totale du lot : cinquante-neuf euros et cinquante centimes (59,50€) TTC

Lot 18 : Trois (3) produits de la marque Cacharel. Le lot est composé de :

- Un Vaporisateur de Voyage Amor Amor 20 ml d'une valeur de dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (19,90€) TTC
- Un Lait pour le corps Yes I Am 50 ml Baume d'une valeur unitaire de dix euros (10€) TTC
- Un Masque de Nuit Yes I Am d'une valeur unitaire de dix euros (10€) TTC

Valeur totale du lot : trente-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (39,90€) TTC

#### **ARTICLE 9 : MISE EN POSSESSION DE LA DOTATION**

Les gagnants seront contactés avant le 30/11/2019 par un e-mail envoyé par L'Organisateur. La dotation sera envoyée aux gagnants, dans un délai de deux (2) mois après la date de clôture du jeu, à l'adresse postale indiquée par les gagnants. Si ces coordonnées sont incomplètes, fausses ou inexploitables, les gagnants perdront le bénéfice de leur dotation.

Si la dotation (qui est systématiquement envoyée par colissimo suivi) est refusée lors de la distribution postale ou n'est pas réclamée au bureau de Poste (en cas d'absence) dans les délais établis par la Poste, le gagnant perdra le bénéfice de sa dotation.

**L'Organisateur attire l'attention sur le fait qu'aucune dotation ne sera envoyée à une adresse située en dehors de la France métropolitaine ou de la Corse.**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de problèmes et/ou de détériorations intervenues pendant le transport ou l'expédition de la dotation. Dans ce cas, la responsabilité du transporteur devra être recherchée directement par les gagnants qui en feront leur affaire sans recours contre l'Organisateur.

Chaque dotation offerte est nominative et non-cessible. Chaque dotation ne peut faire à la demande des gagnants l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par une dotation de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque dotation par une dotation de nature et de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 10 : LITIGES**

Le fait de valider sa participation au formulaire entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes interprétations litigieuses du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désigné par l'Organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par les tribunaux compétents au regard des lois françaises.

#### **ARTICLE 11 : COMMUNICATION IDENTITE GAGNANTS**

Les gagnants autorisent, sauf avis contraire, l'Organisateur à utiliser leurs photos, noms, prénoms, villes et département de résidence dans les messages de communication relatifs au jeu, quel que soit le support de diffusion de l'Organisateur (documents imprimés, presse, affichage, Internet, radio, TV, etc.), en France métropolitaine, pendant trois (3) mois à compter de la date de clôture du jeu, et sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que celui de la dotation gagnée. Etant précisé que pour le support Internet, le territoire est mondial.

## **ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Pour participer au jeu, le participant doit fournir certaines informations le concernant. Ces informations seront récoltées dans le but de pouvoir contacter les gagnants et leur envoyer leur lot.

Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé par La société PASSION BEAUTE située 231 rue La Fontaine, Immeuble Technipôle – Bâtiment B, 94120 Fontenay sous-bois, responsable de traitement des données. Ces informations sont collectées dans le but de pouvoir contacter les gagnants et leur envoyer leur lot. Si le participant y a consenti, Passion Beauté pourra utiliser l'adresse mail ou le numéro de téléphone du participant pour la gestion de la relation commerciale et l'envoi d'offres commerciales ciblées par email et/ou SMS. Le participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'opposition, d'effacement au traitement de ses données personnelles et définir ses directives post-mortem, en joignant une copie de sa pièce d'identité à sa demande :

- auprès du Service Clients de Passion Beauté via un formulaire disponible et accessible en bas du site
- auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de Passion Beauté à l'adresse suivante : [dpo@passionbeaute.fr](mailto:dpo@passionbeaute.fr).

À tout moment, le participant peut introduire une réclamation auprès de la CNIL

## **ARTICLE 13 : RESPONSABILITE**

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance de la dotation effectivement et valablement gagnée.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, bogues, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait. L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des formulaires d'inscription ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si les participations ne sont pas enregistrées, incomplètes, ou impossibles à vérifier.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement l'Organisateur, ses filiales et sociétés mères, employés ainsi que ses agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnés ou subies par le participant du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

## **ARTICLE 14 : DEPOT ET COPIE DU PRESENT REGLEMENT**

Le règlement est disponible via un lien dans les mentions légales à la fin du formulaire pour participer au jeu.

Toute modification du présent règlement et toute décision de l'Organisateur feront l'objet d'un avenant au présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à Service Client Passion Beauté, Jeu « POP Power en ligne », 231 rue La Fontaine, Immeuble Technipôle – Bâtiment B, 94120 Fontenay sous-bois. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).